Et si l'on essayait de réinventer la fiscalité?

L'invité

Christophe Reymond
Directeur du Centre Patronal



Le Forum de l'économie vaudoise qui se tenait la semaine passée annonçait un programme décoiffant: «Réinventons la fiscalité». On n'a pas été déçu d'être amené à réfléchir au-delà de constats hélas depuis longtemps établis mais qui n'en finissent plus de n'aboutir à rien: la discrimination des couples mariés dans l'impôt fédéral direct constatée par le Tribunal fédéral dans un arrêt vieux de 39 ans, le régime d'imposition de la fortune qui devrait être fondamentalement revu, le poids excessif des impôts vaudois sur les personnes physiques.

On n'a pas été déçu non plus de ne pas subir les médiocres remèdes traditionnellement avancés dans le monde politique et qui consistent le plus souvent à multiplier les déductions ou les exonérations. Celles-ci débouchent inévitablement sur des privilèges qui flattent le clientélisme de ceux qui les proposent.

Mercredi 29 septembre, donc, on a tenté de réfléchir différemment.

Face aux enjeux liés au réchauffement climatique et après le rejet de la loi sur le CO2, pourquoi ne pas envisager une surtaxe écologique ne ciblant pas seulement un ou deux secteurs, mais touchant un plus large éventail de biens et de services? L'instrument de perception existe - il s'agit de la TVA - et il permettrait de faire supporter l'effort climatique de manière plus étendue et équitable qu'en se focalisant seulement sur les consommateurs directs de combustibles fossiles.

L'évolution des technologies oblige à s'interroger aussi sur la manière de fiscaliser l'économie digitale. C'est l'un des aspects des récentes décisions du G7 et de l'OCDE qui visent à imposer les bénéfices au lieu où ils sont réalisés. Mais peut-être devra-t-on aller plus loin en se demandant si l'utilisation des robots ou de l'intelligence artificielle n'est pas en train de faire apparaître de nouvelles formes de capacités contributives, et donc d'offrir de nouvelles possibilités de prélèvements.

Arrivera-t-on même un jour à ne plus taxer les revenus du travail et à leur substituer une autre assiette fiscale? C'est ce que propose l'initiative populaire proposant d'introduire la fameuse micro-taxe sur les paiements électroniques. Les opérateurs s'acquitteraient d'un petit prélèvement sur des transactions dont le volume est tel qu'un taux ultraléger suffirait à procurer des sommes gigantesques.

Cela constituerait une erreur que de ne pas examiner ces diverses pistes avec soin. Des objections existent à l'encontre de ces idées mais elles ne se révèlent pas d'emblée déterminantes. Après tout, la perspective de procurer à l'État les ressources nécessaires de manière conforme aux évolutions de l'économie, adaptée à la vie d'aujourd'hui, plus indolore et peut-être même plus juste mérite qu'on analyse ces propositions avec la plus grande attention.